



PV CC Coppet 7/2007

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2006-2011**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2007

Présidence : Mme Amélie CHERBUIN

Présents : 44 conseillers ou conseillères

Excusés : 10 conseillers ou conseillères

Absents : 1 conseiller ou conseillère

Le Quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2007
2. Communications du Bureau du Conseil communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N°10/2007-2008 relatif à l'adoption du règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires.
5. Rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier le préavis municipal N°11/2007-2008 relatif au budget de fonctionnement de l'année 2008.
6. Rapport des Commissions chargées d'étudier le préavis municipal N°12/2007-2008 concernant la demande de crédit de CHF 521'895.- pour couvrir les frais et dépens de la Convention « En Craux-Dessous ».
7. Divers et propositions individuelles.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2007

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV est approuvé par 40 oui 0 non 3 abstentions

Son auteur en est remercié.

2. Communications du Bureau du Conseil communal.

Madame Amélie Cherbuin, Présidente, apporte des précisions concernant le calendrier 2008 du Conseil Communal. La première séance aura lieu le 03 mars 2008, et non pas le 28 février 2008, à la demande de la Municipalité.

Elle prie les conseillers et conseillères ayant participé à la Commission d'étude du projet de fusion des communes de Terre-Sainte de venir auprès de M. Pierre-André Romanens, le Syndic, en fin de séance. Il souhaite s'entretenir avec eux.

Elle va procéder à la lecture de la liste des commissions ayant des vacances à recevoir en fin de séance. En raison d'une extinction de voix, elle appelle M. Charles Alexandre Ratazzi, le Vice-Président, pour qu'il la remplace. M. Charles Alexandre Ratazzi préside la séance dès à présent, aux côtés de la Présidente, Mme Amélie Cherbuin.

3. Communications de la Municipalité.

M. Pierre-André Romanens annonce que la Municipalité a principalement deux objets à communiquer aux membres du Conseil. Il s'agit du contrat de prestation avec la gendarmerie cantonale et d'informations complémentaires sur le Plan Directeur Localisé (PDL) de la gare de Coppet.

M. Jean-Claude Trotti :

Concernant le contrat de prestation avec la gendarmerie cantonale, il informe que toutes les communes de Terre-Sainte ont signé ce matin-même le contrat de prestation les liant à la gendarmerie cantonale, à partir du 01 janvier 2008. Les bureaux de la gendarmerie seront ouverts à partir du 03 janvier 2008.

Il apporte des précisions quant à la structure de gestion des déchets. Un partenariat entre le Service Intercommunal pour l'Exploitation des Déchets (SIED) et la société Retripa a été mis au point, afin d'obtenir une meilleure gestion et traçabilité des déchets. De nouveaux horaires seront mis en place en 2008, avec un passage de 21h à 51h d'ouverture, comprenant des horaires journaliers réguliers en hivers et en été. Ces modifications ont été conçues dans le but d'améliorer la rentabilité et d'augmenter la capacité de traitement des déchets.

Il présente ensuite les résultats des mesures de vitesses TCS, prises à différents endroits stratégiques sur le territoire de la Commune de Coppet. Ces résultats interpellent la Municipalité, notamment ceux pris sur la route cantonale RC1A, où 21,63% des véhicules se trouvaient en infraction.

Il adresse ses remerciements à la Commission de naturalisation, avec qui il dit avoir eu beaucoup de plaisir à travailler durant les 10 séances de l'année 2007.

M. Pierre-André Romanens :

Il annonce que toutes les communes de Terre-Sainte ont accepté leur participation au projet de la Patinoire de Coppet.

Il donne ensuite des informations concernant le PDL de la gare de Coppet, suite aux questions qui ont été posées, lors des séances d'informations et de l'exposition aux serres du Château de Coppet. Il précise que le mandat d'étude est issu du Plan Directeur Communal, et qu'il s'agit de repartir de là. Il présente les documents suivants:

- Le Plan d'Aménagement de la Région de Nyon (ARN), qui contient des recommandations à la Commune de Coppet et l'état actuel de l'urbanisation, comprenant une liste des objectifs régionaux.
- Le Plan Directeur Communal, voté en 1995 par le Conseil Communal de Coppet, qui présente le développement de Coppet sur les années à venir. Ce document est la base du PDL qui est présenté aujourd'hui et il faut noter que ce dernier en a gardé l'esprit, à savoir une route d'évitement et le maintien des couloirs de vue et de verdure.

Il ajoute qu'il était nécessaire de rappeler la base de ce projet. En effet, les éléments doivent évoluer mais toujours dans l'esprit et la volonté de sa base, et c'est précisément la démarche qui est entreprise aujourd'hui.

4. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N°10/2007-2008 relatif à l'adoption du règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires.

Le rapporteur de la Commission, Mme Judith Rachouli-Hediger, lit les conclusions du rapport et le Vice-Président ouvre la discussion.

M. Martin Steib aimerait savoir quelles communes sont membres du Conseil Régional, dont il est question en page 1 du préavis, et depuis quand cet organe existe.

M. Pierre-André Romanens lui répond que le Conseil Régional existe depuis 2003 et comprend 25 communes membres et 5 communes partenaires pour le moment, mais devrait compter 40 communes en juin 2008. Le passage par un tel organe pour percevoir la taxe régionale est indispensable en raison des restrictions de la nouvelle législation dans ce domaine et de la lourdeur de l'organisation nécessaire à la perception d'une telle taxe.

Le Vice-Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

43 oui 0 non 0 abstention

Le préavis N°10/2007-2008 est accepté par le Conseil communal.

5. Rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2007-2008 relatif au budget de fonctionnement de l'année 2008.

Le rapporteur de la Commission, M. Yves Riesen lit les conclusions du rapport et le Vice-Président procède au vote sur les charges :

Administration générale	3'671'320.00	41 Oui	1 Non	1 Abstention
Finances	4'153'432.00	42 Oui	0 Non	1 Abstention
Domaines et Bâtiments	170'690.00	41 Oui	0 Non	2 Abstention
Travaux	1'696'710.00	41 Oui	0 Non	2 Abstention
Instruction publique et Cultes	2'903'400.00	41 Oui	0 Non	2 Abstention
Police	766'740.00	42 Oui	0 Non	1 Abstention
Sécurité Sociale	7'691'700.00	41 Oui	0 Non	2 Abstention
Services Industriels	19'000.00	42 Oui	0 Non	1 Abstention
Total	21'072'992.00	40 Oui	0 Non	3 Abstention

M. Michel Gada intervient sur le compte N° 53 « Enseignement spécialisé » de CHF 1'015'00.00. Il aimerait avoir une explication quant à l'augmentation de CHF 450'000.- et souhaiterait savoir si cela est relatif à la facture cantonale.

M. Gérard Produit, répond que cette augmentation résulte des nouveaux critères péréquatifs. Il y a en effet des répercussions du niveau fédéral sur le canton de Vaud, qui a tout mis en place sur le plan légal pour pouvoir se répercuter sur les communes. Ce montant comprend également une réserve de 5%, s'élevant à CHF 5'000.-, ajoutée à tout ce qui concerne la facture sociale.

Mme Karin Gunn-Secheyay a une interrogation sur le compte N°600.301.3 « Indemn. Patrouilleurs scolaires » de CHF 11'000.00, soit sur le passage des indemnités de CHF 8'730.- à CHF 11'000.00.

M. Gérard Produit répond que le montant de CHF 11'000.- correspond à une estimation, soit 2,5 heures par jour à CHF 20.00.-, qui revient au total de CHF 11'000.-. Il s'agit d'une estimation faite en fonction des horaires scolaires, comptant une marge.

Mme Claire Bader-Gavin demande si la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches a une influence sur le montant du budget dévolu à l'assurance maladie.

M. Gérard Produit confirme que la RPT provoque la répercussion de nouvelles charges cantonales dans ce domaine.

M. Martin Steib aimerait savoir comment évolue la dette de la commune.

M. Gérard Produit indique qu'il est difficile de calculer le montant exact de la dette, en raison de l'inclusion de dettes concernant les écoles et certaines infrastructures dans la comptabilité communale, alors qu'elles sont imputables à d'autres organes. Cependant, il considère que la dette est stable et en voie de diminution, vu que la Commune de Coppet n'a pas davantage recours à des emprunts.

Le Vice-Président passe au vote sur les revenus :

Administration générale	956'450.00	41 Oui	1 Non	1 Abstention
Finances	15'687'100.00	42 Oui	0 Non	1 Abstention
Domaines et Bâtiments	499'186.00	42 Oui	0 Non	1 Abstention
Travaux	999'610.00	42 Oui	0 Non	1 Abstention
Instruction publique et Cultes	305'600.00	42 Oui	0 Non	1 Abstention
Police	641'040.00	42 Oui	0 Non	1 Abstention
Sécurité Sociale	0.00	42 Oui	0 Non	1 Abstention
Services Industriels	19'000.00	42 Oui	0 Non	1 Abstention
Total	19'107'986.00	42 Oui	0 Non	1 Abstention

M. Martin Steib a une question concernant la TVA. Il aimerait savoir pourquoi la facture concernant l'élimination des déchets contient de la TVA alors qu'elle n'en avait pas l'année précédente.

M. Gérard Produit lui répond que cela résulte d'une augmentation du taux d'assujettissement à la TVA.

M. Gilbert Cherbuin demande où en sont les négociations de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) concernant la RPT, et ce qu'il adviendrait si celles-ci n'aboutissent pas et que l'excédent de 2 mio se présenterait être une perte.

M. Gérard Produit dit avoir bon espoir avec les élus au Grand Conseil, membres de l'ADCV et de l'UCV qui œuvrent pour un allègement des charges communales. De plus, si les 2 mio se trouvaient être en excédent de charge, il serait toujours possible d'aller piocher dans les réserves des montants non-affectés de ces dernières années. Une augmentation des impôts serait envisageable en dernier recours, mais la Municipalité s'y refuse pour le moment.

M. Pierre-André Romanens ajoute que ce budget présente un réel message à faire passer au canton, à savoir qu'il doit revoir sa charge sur les communes.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

42 Oui 0 non 1 abstention

M. Gérard Produit souhaite encore ajouter un message. Il remercie le Conseil communal de la confiance qu'il témoigne à la Municipalité, car il vient d'accepter un préavis présentant un Budget déficitaire de 2 mio de francs.

Le préavis N°11/2007-2008 est accepté par le Conseil communal.

6. Rapport des Commissions chargées d'étudier le préavis municipal N°12/2007-2008 concernant la demande de crédit de CHF 521'895.- pour couvrir les frais et dépens de la Convention « En Craux-Dessous ».

Les rapporteurs des Commissions, M. Yves Riesen et M. Bernard Bertoncini, lisent les conclusions du rapport et le Vice-Président ouvre la discussion.

M. Pierre-André Romanens présente un tableau récapitulatif reprenant les termes de la Convention de base, conclue en 1997, avec les montants engagés et l'évolution du transfert des terrains.

M. Niklaus Gerber demande si cette affaire est toujours confidentielle, en raison de la présence de la presse et du public dans la salle.

M. Pierre-André Romanens précise que la confidentialité était de mise quand la Municipalité était encore en négociation, suite à la « Motion Cherbuin », et quand la question de se tourner vers les assureurs des notaires, chez qui chacune des parties a signé des actes formellement illégaux, se posait. Aujourd'hui, l'aspect confidentiel n'est plus nécessaire. En effet, le jugement du juge arbitre paraîtra dans une publication juridique, et le Syndic, accompagné du Préfet, ont fait appel à des conseillers juridiques pour mettre en place une loi légalisant ce genre de partenariat.

M. Niklaus Gerber observe que la Convention avec FEI signée en juillet 2007 contient une clause de confidentialité. Tel était le cas des Conventions signées avec Mme Duvillard et M. Fraudiger. Il s'interroge donc sur la possibilité que la Convention avec FEI connaisse le même sort.

Pierre-André Romanens précise qu'il y a toujours un risque, étant donné que cette Convention n'a pas de base légale. Tout a été mis en place pour éviter ce risque et aujourd'hui la somme a été encaissée.

M. Gérard Produit ajoute que selon l'art. 50 ATC, de telles conventions sont admises, si le terrain est affecté à des infrastructures, pour des mandats directement affectés à un bien public, ce qui est le cas des accords concernant le collecteur EC aux Perrières et l'aménagement d'une route d'accès.

M. Niklaus Gerber conclue donc qu'il semble s'agir d'une erreur de notaire.

M. Pierre-André Romanens répond qu'il ne s'agit pas là d'une erreur. En effet, cela se fait en pratique depuis des années. La Municipalité a fait appel à de bons juristes, auxquels il n'est jamais venu à l'esprit qu'un problème surviendrait.

Mme Nadia Bertinotti revient sur le paragraphe en gras du rapport de la Commission « En Craux-Dessous ». Elle se demande si cela revient à dire que le Conseil communal, ainsi que la Municipalité, a été trompé.

M. Bernard Bertoncini, rapporteur de la Commission « En Craux-Dessous », précise que la majorité des membres de cette commission font partie de la Commission de l'urbanisme et que l'acceptation du

préavis concernant cette zone s'est fait sur la base de l'existence d'une contrepartie, et cela n'a pas été le cas. La décision aurait alors peut-être été différente.

Le Vice-Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

43 oui 0 non 0 abstention

Le préavis N°12/2007-2008 est accepté par le Conseil communal.

M. Pierre-André Romanens désire encore souligner le travail de la Commission « En Craux-Dessous ». Il les remercie de leur parcours remarquable avec la Municipalité et de l'énorme travail produit.

7. Divers et propositions individuelles.

Madame Claudine Chevalley s'adresse à M. Jean-Claude Trotti au sujet de la déchetterie. Elle propose qu'un dépliant à l'intention de la population soit réalisé pour la sensibiliser à la gestion des déchets.

M. Jean-Claude Trotti lui répond qu'un dépliant en deux langues avec des explications et les horaires d'ouvertures est prévu.

M. Niklaus Gerber se réfère à la lettre reçue par les conseillers et conseillères de la part de Mme Duvillard au sujet de la route d'accès au Chaucey. Il aimerait savoir si les relations entre la Commune et Mme Duvillard sont redevenues chaleureuses.

M. Pierre-André Romanens répond que le bien de la commune est l'objectif que chacun ici poursuit. Un dialogue apaisé et serein avec une importante propriétaire foncière de la Commune est nécessaire. De plus, la route d'accès va se faire. Un préavis la concernant sera présenté début 2008.

Mme Thérèse Moreillon signale qu'il faudrait installer une protection sur les barrières de la patinoire, afin d'assurer la sécurité des enfants.

M. Pierre-André Romanens lui indique que cela a été fait le jour-même. Il en profite pour remercier les employés communaux pour leur travail.

M. Gavin Hopwood fait une observation au sujet des prix de location de la patinoire pour les entreprises. Il trouve le prix élevé, à savoir CHF 600.00.- pour 3.5 heures (de 18h30 à 22h00).

M. Pierre-André Romanens énonce quelques doutes sur ces chiffres. En effet, les tarifs définitifs ne sont pas encore fixés.

M. Gilbert Cherbuin regrette que la patinoire n'ait pas été ouverte vendredi passé, en raison d'une réservation.

M. Pierre-André Romanens indique qu'il s'agit de la seule et unique soirée de la saison, négociée avec l'APCC.

Mme Claudine Chevalley demande si le Navibus s'arrêtera à Coppet en 2008.

M. Pierre-André Romanens annonce qu'il a participé à une séance CGN dernièrement. Le bilan de l'exercice 2007 est satisfaisant. 80'000 personnes ont été transportées sur le Navibus « Coppet » de

mai à décembre 2007. De nouvelles lignes, ainsi que de nouveaux concepts de bateaux sont à l'étude pour 2008.

Mme Claire Bader-Gavin souhaite poser deux questions. Premièrement, elle désire savoir où les classes supplémentaires du Chaucey seront construites. Deuxièmement, elle s'interroge sur l'avenir du bâtiment Copeco et de la Gare dans le PDL.

M. Pierre-André Romanens lui répond que les six classes modulaires en bois seront construites sur la terrasse de la salle de gymnastique du bâtiment Necker. En ce qui concerne la gare, les bâtiments existants resteront en place pour l'instant.

M. Gavin Hopwood demande des nouvelles du Jardin d'enfant des Perrières.

Maja Leu lui répond que l'étude de ce dossier est en cours.

M. Pierre-André Romanens prend la parole pour remercier le Conseil communal du travail accompli pendant l'année 2007 et présente Madame Anne Giroud, la nouvelle secrétaire communale.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h00.

La Présidente


Amélie CHERBUJIN



La Secrétaire


Soliana AREFAINE